

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2025

## III - FINANCES

### **Rapport n°1 : Ouverture des crédits d'investissements par anticipation au vote du budget 2025**

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'ouvrir des crédits d'investissement 2025 par anticipation pour le budget principal, dans la limite de 25 % du total des crédits votés en 2024 (en incluant les Décisions Modificatives), dans l'attente du vote définitif des budgets primitifs 2025.

Ce mécanisme, prévu par la réglementation, permettra à la Communauté de communes de réaliser des dépenses d'investissement, sans attendre le vote du budget qui interviendra en avril 2025.